



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2025-028

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n°09

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : Henri BUSTO à Catherine ROI, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie EVEILLECHIEN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association La Prévention Routière en date du 27 novembre 2024 pour l'année 2025.

Cette association, créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1955, a pour vocation de faire évoluer le comportement des usagers de la route. Un changement durable des comportements ne peut s'obtenir sans une action forte et continue de prévention. C'est pourquoi cette association concentre son action sur l'éducation, la formation et la sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public, mais également auprès des personnes vulnérables.

Elle est le principal acteur d'éducation routière des enfants, des adolescents et des jeunes et contribue à former de nouvelles générations d'usagers. Elle accompagne les usagers de la route tout au long de leur vie, des plus petits aux seniors, qu'ils soient piétons, cyclistes ou conducteurs d'un véhicule motorisé.

Aussi, il demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

CONVOCACTION C.M. :
31/03/2025

- ☉ DÉCIDE d'accorder une subvention de 80 € à l'Association La Prévention Routière pour l'année 2025 ;
- ☉ PRÉCISE que la somme sera inscrite à l'article 65748 au budget primitif 2025 ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION C.M :
31/03/2025

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
10/04/2024

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Emilie EVEILLECHIEN



Secrétaire de séance